

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1431 licenciement disciplinaire du milicien de 2e classe Mohamed Houmed Ali

n° 1431

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
19 juillet 1967

Numéro JO  
n° 9 du 10/08/1967

Date du numéro  
10 août 1967

### TEXTE INTÉGRAL

Le milicien de 2e classe Mohamed Houmed Ali, mle 2922, de la 2e compagnie de Milice à Tadjoura, est licencié pour compter du 28 juillet 1967. L'intéressé, qui totalise 38 ans 5 mois et 4 jours de services effectifs à la Milice du T.F.A.F, étant licencié disciplinairement, ne peut prétendre à aucune indemnité. Les droits à solde et vivres de l'intéressé seront liquidés par les soins de l'agent Spécial du Cercle de Tadjoura. Le milicien de 2e classe Mohamed Houmed Ali sera rayé des contrôles de la Milice pour compter du 28 juillet 1967.